

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL61_2020-DE
Regu le 14/07/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

24130037500102

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MAUSSANE VDB

**SERVICE PUBLIC LOCAL
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

ANNEE 2020

018 - 2020-09-25 - 09 05 08 - 61_2020-DE
 Recup 2e Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
 p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
 p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
 p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

- | | Jointes | Sans Objet |
|---|---------|------------|
| p.40 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie | X | |
| p.41 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes | X | |
| p.43 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux | X | |
| p.44 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours | X | |
| p.45 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture | X | |
| p.47 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes | X | |
| p.48 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements | X | |
| p.49 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations | X | |
| p.50 A3.2 - Etalement des provisions | X | |
| p.51 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses | X | |
| p.52 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes | X | |
| A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation | | X |
| A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement | | X |
| p.53 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp | X | |
| p.56 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv | X | |
| p.58 A6 - Etat des charges transférées | X | |
| p.59 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers | X | |

B - Engagements hors bilan

- | | | |
|--|---|--|
| p.60 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie | X | |
| p.61 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement | X | |
| p.62 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget | X | |
| p.63 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail | X | |
| p.64 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé | X | |
| p.65 B1.6 - Etat des autres engagements donnés | X | |
| p.66 B1.7 - Etat des engagements reçus | X | |
| p.67 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents | X | |
| p.68 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents | X | |

C - Autres éléments d'informations

- | | | |
|---|---|---|
| p.69 C1.1 - Etat du personnel titulaire | X | |
| p.72 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie | X | |
| p.73 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier | X | |
| C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe | | X |

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- | | | |
|-------------------------------|---|--|
| p.74 D - Arrêté et signatures | X | |
|-------------------------------|---|--|

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 220 240,64	2 709 498,85
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 510 741,79
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 220 240,64	3 220 240,64

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 028 066,59	2 111 263,75
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	715 002,00	257 661,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 374 143,84
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 743 068,59	2 743 068,59
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 963 309,23	5 963 309,23

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

06 janvier 2020 17:29:21


Collectivité : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

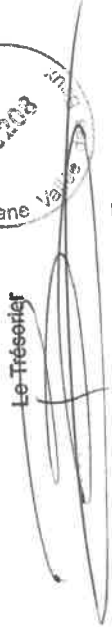

Budget : REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

2019

Compte

Opération non individualisée	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant resté à réaliser
21562 - Service d'assainissement	171 000,00 €	95 492,68 €	715 002,00 €
2313 - Constructions	0,00 €	4 818,80 €	47 351,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 914 331,00 €	475 152,85 €	9 300,00 €
Total des dépenses	2 085 331,00 €	575 464,33 €	715 002,00 €


 Le Président,
Hervé CHERUBINI
 3520


 Le Trésorier
Denis BERDAGUE


013-241300375-20200731
Regu le 14/07/2020

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

06 janvier 2020 17:29:21

Collectivité : CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Budget : REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

2019

Compte

Opération non individualisée

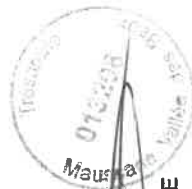
13111 - Agence de l'eau


1313 - Départements

Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
181 567,00 €	66 660,00 €	257 661,00 €
349 500,00 €	137 449,00 €	38 661,00 €
531 067,00 €	204 109,00 €	257 661,00 €
Total des recettes		


Le Président,
Hervé CHERUBINI

Le Trésorier




Denis BERDAGUE

AP PREFECTURE
 013-241300375-202007000000
 Regu le 14/07/2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	987 140,00	0,00	995 000,00		995 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	603 925,00	0,00	632 405,00		632 405,00
014	Atténuations de produits	243 300,00	0,00	180 000,00		180 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 700,00	0,00	5 350,00		5 350,00
Total des dépenses de gestion des services		1 841 065,00	0,00	1 812 755,00		1 812 755,00
66	Charges financières	74 935,42	0,00	59 467,98		59 467,98
67	Charges exceptionnelles	36 500,00	0,00	36 500,00		36 500,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 952 500,42	0,00	1 908 722,98		1 908 722,98
023	Virement à la section d'investissement (6)	815 332,60		625 641,19		625 641,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	755 339,97		685 876,47		685 876,47
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 570 672,57		1 311 517,66		1 311 517,66
TOTAL		3 523 172,99	0,00	3 220 240,64		3 220 240,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 220 240,64

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	23 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	2 594 490,00	0,00	2 308 300,00		2 308 300,00
74	Subventions d'exploitation	180 000,00	0,00	130 000,00		130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	0,00	7 000,00		7 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 799 990,00	0,00	2 465 300,00		2 465 300,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	6 800,00		6 800,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 799 990,00	0,00	2 472 100,00		2 472 100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	277 312,95		237 398,85		237 398,85
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		277 312,95		237 398,85		237 398,85
TOTAL		3 077 302,95	0,00	2 709 498,85		2 709 498,85

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

510 741,79

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 220 240,64

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)

1 074 118,81

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	1 300,00	0,00	1 500,00		1 500,00
21	Immobilisations corporelles	181 000,00	47 351,00	336 800,00		384 151,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	1 914 331,00	667 651,00	1 286 000,00		1 953 651,00
Total des dépenses d'équipement		2 096 631,00	715 002,00	1 624 300,00		2 339 302,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 396,11	0,00	166 367,74		166 367,74
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	7 767,26		0,00		0,00
Total des dépenses financières		184 163,37	0,00	166 367,74		166 367,74
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 280 794,37	715 002,00	1 790 667,74		2 505 669,74
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	277 312,95		237 398,85		237 398,85
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		277 312,95		237 398,85		237 398,85
TOTAL		2 558 107,32	715 002,00	2 028 066,59		2 743 068,59

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 743 068,59

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	531 067,00	257 661,00	382 216,00		639 877,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 000,00	0,00	328 401,49		328 401,49
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		538 067,00	257 661,00	710 617,49		968 278,49
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	1 561,16	0,00	89 128,60		89 128,60
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		1 561,16	0,00	89 128,60		89 128,60
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		539 628,16	257 661,00	799 746,09		1 057 407,09
021	Virement de la section d'exploitation (4)	815 332,60		625 641,19		625 641,19
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	755 339,97		685 876,47		685 876,47
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 570 672,57		1 311 517,66		1 311 517,66
TOTAL		2 110 300,73	257 661,00	2 111 263,75		2 368 924,75

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

374 143,84

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 743 068,59

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 074 118,81

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	995 000,00		995 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	632 405,00		632 405,00
014	Atténuations de produits	180 000,00		180 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 350,00		5 350,00
66	Charges financières	59 467,98	0,00	59 467,98
67	Charges exceptionnelles	36 500,00	0,00	36 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	685 876,47	685 876,47
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		625 641,19	625 641,19
	Dépenses d'exploitation - Total	1 908 722,98	1 311 517,66	3 220 240,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 220 240,64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	237 398,85	237 398,85
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	166 367,74	0,00	166 367,74
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 500,00	0,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	384 151,00	0,00	384 151,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 953 651,00	0,00	1 953 651,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 505 669,74	237 398,85	2 743 068,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 743 068,59

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 308 300,00		2 308 300,00
74	Subventions d'exploitation	130 000,00		130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00	0,00	7 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 800,00	237 398,85	244 198,85
	Recettes d'exploitation - Total	2 472 100,00	237 398,85	2 709 498,85

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 510 741,79

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 220 240,64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	639 877,00	0,00	639 877,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	328 401,49	0,00	328 401,49
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		685 876,47	685 876,47
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		625 641,19	625 641,19
	Recettes d'investissement - Total	968 278,49	1 311 517,66	2 279 796,15

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 374 143,84

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 89 128,60

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 743 068,59

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	987 140,00	995 000,00	
604	Achats d'études, prestations de services	58 000,00	131 000,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	165 000,00	145 000,00	
6062	Produits de traitement	30 000,00	20 000,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	42 500,00	54 000,00	
6064	Fournitures administratives	1 000,00	3 000,00	
6066	Carburants	12 000,00	13 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	3 000,00	
611	Sous-traitance générale	408 600,00	400 000,00	
6132	Locations immobilières	3 500,00	0,00	
6135	Locations mobilières	7 000,00	5 000,00	
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	1 500,00	1 500,00	
61523	Entretien et réparations réseaux	13 000,00	37 000,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	8 000,00	13 000,00	
61551	Matériel roulant	6 000,00	4 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	8 500,00	12 000,00	
6156	Maintenance	20 240,00	10 000,00	
6168	Autres		1 000,00	
617	Etudes et recherches	102 000,00	3 000,00	
618	Divers	1 350,00	11 500,00	
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'assaini	10 000,00	12 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00	700,00	
6226	Honoraires		2 100,00	
6228	Divers	12 000,00	34 000,00	
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	
6236	Catalogues et imprimés		1 000,00	
6251	Voyages et déplacements	200,00	100,00	
6256	Missions	200,00	100,00	
6261	Frais d'affranchissement		8 000,00	
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	12 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000,00	
6288	Autres	18 850,00	24 000,00	
6358	Autres droits	1 000,00	1 000,00	
6378	Autres taxes et redevances	36 000,00	30 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	603 925,00	632 405,00	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	250 425,00	250 000,00	
6218	Autre personnel extérieur	35 500,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	260,00	
6333	Participations des employeurs à la format° prof. Continue	1 500,00	1 700,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	700,00	695,00	
6411	Salaires, appointements, commissions de base	200 000,00	257 200,00	
6412	Congés payés	2 000,00	2 000,00	
6414	Indemnités et avantages divers	20 000,00	13 100,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	62 000,00	76 600,00	
6452	Cotisations aux mutuelles	2 000,00	2 400,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	10 000,00	12 150,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 000,00	10 500,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	
648	Autres charges de personnel	9 500,00	4 800,00	
014	Atténuations de produits (7)	243 300,00	180 000,00	
706129	Reversement redevance pour modernisation des réseaux d	243 300,00	180 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	6 700,00	5 350,00	
6535	Formation	200,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	6 500,00	3 300,00	
6542	Créances éteintes		2 000,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		50,00	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 841 065,00	1 812 755,00	
66	Charges financières (b)(8)	74 935,42	59 467,98	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	61 013,83	56 905,57	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	13 921,59	2 562,41	
67	Charges exceptionnelles (c)	36 500,00	36 500,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	35 000,00	35 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	1 500,00	1 500,00	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 952 500,42	1 908 722,98	
023	Virement à la section d'investissement	815 332,60	625 641,19	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	755 339,97	685 876,47	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	755 339,97	685 876,47	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 570 672,57	1 311 517,66	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 570 672,57	1 311 517,66	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 523 172,99	3 220 240,64	

		+
RESTES A REALISER 2019 (13)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 220 240,64

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	33 547,96
Montant des ICNE de l'exercice N-1	30 985,55
= Différence ICNE N - ICNE N-1	2 562,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	23 000,00	20 000,00	
64198	Autres remboursements	23 000,00	20 000,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	2 594 490,00	2 308 300,00	
704	Travaux	110 000,00	144 100,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 365 000,00	1 400 000,00	
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	170 000,00	101 000,00	
70613	Participations pour assainissement collectif	460 000,00	272 000,00	
7062	Redevances d'assainissement non collectif	60 000,00	43 000,00	
7064	Locations de compteurs	304 800,00	220 000,00	
7068	Autres prestations de services	2 000,00	3 200,00	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	122 690,00	125 000,00	
74	Subventions d'exploitation	180 000,00	130 000,00	
741	Primes d'épuration	180 000,00	130 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00	7 000,00	
7588	Autres	2 500,00	7 000,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 799 990,00	2 465 300,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		6 800,00	
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		800,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations		6 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 799 990,00	2 472 100,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	277 312,95	237 398,85	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	277 312,95	237 398,85	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat.		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		277 312,95	237 398,85	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 077 302,95	2 709 498,85	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

510 741,79

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 220 240,64

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 300,00	1 500,00	
2051	Concessions et droits similaires	1 300,00	1 500,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	181 000,00	336 800,00	
21351	Bâtiments d'exploitation	3 000,00	0,00	
21532	Réseaux d'assainissement		73 000,00	
2154	Matériel industriel	4 000,00	0,00	
21562	Service d'assainissement	171 000,00	215 500,00	
2182	Matériel de transport		35 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00	3 300,00	
2188	Autres		10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 914 331,00	1 286 000,00	
2313	Constructions		73 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 914 331,00	1 213 000,00	
Total des dépenses d'équipement		2 096 631,00	1 624 300,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	176 396,11	166 367,74	
1641	Emprunts en euros	150 619,81	154 269,44	
1687	Autres dettes	25 776,30	12 098,30	
020	Dépenses imprévues (investissement)	7 767,26	0,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	7 767,26	0,00	
Total des dépenses financières		184 163,37	166 367,74	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 280 794,37	1 790 667,74	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	277 312,95	237 398,85	
	Reprises sur autofinancement antérieur	277 312,95	237 398,85	
139111	Agence de l'eau	266 862,10	218 342,00	
13913	Départements	10 450,85	19 056,85	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		277 312,95	237 398,85	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 558 107,32	2 028 066,59	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

715 002,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 743 068,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	531 067,00	382 216,00	
13111	Agence de l'eau	181 567,00	34 406,00	
1313	Départements	349 500,00	347 810,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 000,00	328 401,49	
1641	Emprunts en euros	7 000,00	328 401,49	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		538 067,00	710 617,49	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 561,16	89 128,60	
1064	Réserves réglementées	1 561,16	5 931,44	
1068	Autres réserves		83 197,16	
Total des recettes financières		1 561,16	89 128,60	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		539 628,16	799 746,09	
021	Virement de la section d'exploitation	815 332,60	625 641,19	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	755 339,97	685 876,47	
28031	Amortissements des frais d'études	5 287,13	24 075,32	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	4 905,00	0,00	
28121	Terrains nus	980,00	980,00	
281311	Bâtiments d'exploitation	18 532,00	18 532,00	
281351	Bâtiments d'exploitation	12 327,48	29 870,46	
28151	Installations complexes spécialisées	1 568,85	274,00	
281532	Réseaux d'assainissement	225 427,48	205 859,28	
281562	Service d'assainissement	42 305,40	45 903,50	
2817311	Bâtiments d'exploitation	78 456,53	32 515,00	
2817411	Bâtiments d'exploitation	101 000,83	100 127,00	
2817532	Réseaux d'assainissement	253 911,15	216 812,42	
2817562	Service d'assainissement	867,00	867,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	3 398,12	2 840,00	
28182	Matériel de transport	3 955,00	3 955,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 100,00	981,00	
28184	Mobilier		966,49	
28188	Autres	1 318,00	1 318,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 570 672,57	1 311 517,66	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 570 672,57	1 311 517,66	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		2 110 300,73	2 111 263,75	

+

RESTES A REALISER 2019 (9)	257 661,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	374 143,84
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 743 068,59
---	---------------------

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA		BP	2020
013-241300975-20200709-DEL61_2020-DE Regu le 14/07/2020		III -	VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3004
LIBELLE : AUREILLE - REHABILITATION LITS DE SECHAGE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 47 701,00		b	b 15 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		47 701,00			15 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		47 701,00			15 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	5 576,00
13	Subventions d'investissement		0,00		5 576,00
13111	Agence de l'eau		0,00		5 576,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)					
Excédent de financement si positif					-57 125,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3005

**LIBELLE : AUREILLE - TX RUES FONTAINE, FOUR, LAVOIR, PL ET RUE DU CHATEAU
POUR INFORMATION**

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)			0,00
Excédent de financement si positif			
Besoin de financement si négatif			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3006
LIBELLE : AUREILLE - TRAUVAUX RUE DU MOULIN
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)					
Excédent de financement si positif					0,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3102

LIBELLE : MAS BLANC - LIAISON RESEAU ASST CH. ANCIENNE GARE & CH. DU PLAN

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
13111	Agence de l'eau		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0,00
---	--	------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3103
LIBELLE : MAS BLANC - TRAVAUX STEP
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			20 000,00
21562	Service d'assainissement		0,00			20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)					
Excédent de financement si positif					-20 000,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3200
LIBELLE : ST ETIENNE DU G. - CREATION RESEAU ASST RD 99
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 124 690,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		124 690,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		124 690,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
1313	Départements		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)			
Excédent de financement si positif			
Besoin de financement si négatif			-124 690,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3204
LIBELLE : ST ETIENNE DU G. - TRAVAUX STEP
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 8 600,00		b	b 2 500,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		8 600,00			2 500,00
21562	Service d'assainissement		8 600,00			2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	5 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00		5 000,00
13111	Agence de l'eau		0,00		5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						-6 100,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3207

LIBELLE : ST ETIENNE DU G. - REPRISE RESEAU ASST ESPLANADE MAIRIE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 54 000,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		54 000,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		54 000,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)			
Excédent de financement si positif			-54 000,00
Besoin de financement si négatif			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3208

LIBELLE : ST ETIENNE DU G. - REPRISE RESEAU RUE DE LA LEGALITE

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			50 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			50 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-50 000,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3209
LIBELLE : ST ETIENNE DU G. - TX AVENUE MIREILLE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		75 000,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		75 000,00
						75 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)					
Excédent de financement si positif					
Besoin de financement si négatif					-75 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3300
LIBELLE : ST REMY DE PCE - TRAVAUX STEP
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 33 121,00		b	b 40 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		27 921,00			0,00
21562	Service d'assainissement		27 921,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		5 200,00			40 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		5 200,00			40 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)					
Excédent de financement si positif					-73 121,00
Besoin de financement si négatif					

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3309

LIBELLE : ST REMY DE PCE - REPRISE RESEAU ASST PELLISSIER/LIBERATION

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 115 300,00		b	b 80 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		115 300,00			80 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		115 300,00			80 000,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	144 700,00
1313	Départements	0,00	144 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-50 600,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3311
LIBELLE : ST REMY DE PCE - RENOUV RESEAU AV BARBIER
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 18 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			18 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			18 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	7 560,00
13	Subventions d'investissement		0,00		7 560,00
1313	Départements		0,00		7 560,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						-10 440,00
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3312

LIBELLE : ST REMY DE PCE - RENOUV RESEAU AV DURAND MAILLANE

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		85 000,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		85 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	219 000,00	35 700,00
1313	Départements	219 000,00	35 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		169 700,00
---	--	------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3313

LIBELLE : ST REMY DE PCE - CREATION RESEAU ASST QUARTIER DES JARDINS

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 40 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			40 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			40 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 16 800,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 800,00
1313	Départements	0,00	16 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-23 200,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3400
LIBELLE : MOURIES - TRAVAUX STEP
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a	6 400,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			6 400,00		0,00
21562	Service d'assainissement			6 400,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
13111	Agence de l'eau		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)					
Excédent de financement si positif					
Besoin de financement si négatif					-6 400,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3401
LIBELLE : MOURIES - TRAVAUX RESEAU ASST
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 9 300,00		b	b 73 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		9 300,00			73 000,00
2313	Constructions		9 300,00			73 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-82 300,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3402

**LIBELLE : MOURIES - REMPLACEMENT RESEAU ASST RUES D'AUBAGNE ET DES BERAUDS
POUR INFORMATION**

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	143 050,00
1313	Départements	0,00	143 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		143 050,00
---	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3403
LIBELLE : MOURIES - POSTES DE RELEVAGE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 0,00		b	b 3 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			3 000,00
21562	Service d'assainissement		0,00			3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						-3 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3404

LIBELLE : MOURIES - REPRISE RESEAU ASST RUES DU 8 MAI 1945 & DES BERGERES
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 75 000,00		b	b 45 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		75 000,00			45 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		75 000,00			45 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 38 661,00	d 23 830,00
13	Subventions d'investissement	38 661,00	23 830,00
13111	Agence de l'eau	38 661,00	23 830,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-57 509,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3406

LIBELLE : MOURIES - TRAVAUX DE CHEMISAGE RESEAUX ASST

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 3 500,00		b	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		3 500,00			100 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		3 500,00			100 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-103 500,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3500
LIBELLE : EYGALIERES - TRAVAUX STEP
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 41 000,00		b	b 456 500,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			6 500,00
21562	Service d'assainissement		0,00			6 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		41 000,00			450 000,00
2313	Constructions		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		41 000,00			450 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-497 500,00
---	--	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3502

LIBELLE : EYGALIERES - REHABILITATION POSTE DE RELEVAGE

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 70 000,00		b	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		70 000,00			20 000,00
2313	Constructions		0,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		70 000,00			20 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-90 000,00
---	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

013-241300375-20200709-DEL61_2020-DE
Regu le 14/07/2020

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3503
LIBELLE : EYGALIERES - EXT RESEAU ROUTE D'ORGON
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a	0,00	b	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles			0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation			0,00		0,00
23	Immobilisations en cours			0,00		100 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique			0,00		100 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)			
Excédent de financement si positif			-100 000,00
Besoin de financement si négatif			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3600
LIBELLE : FONTVIEILLE - TRAVAUX STEP
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 61 960,00		b	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
21562	Service d'assainissement		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		61 960,00			50 000,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		61 960,00			50 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
13111	Agence de l'eau		0,00		0,00
1313	Départements		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-111 960,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 3601
LIBELLE : FONTVIEILLE - TX LOT MIREILLE
POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES			a 60 000,00		b	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		60 000,00			0,00
2315	Installations, matériel et outillage technique		60 000,00			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)			
Excédent de financement si positif			
Besoin de financement si négatif			-60 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A1.1

519	Crédits de trésorerie (Total)	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
						Intérêts (3)	Remboursement du tirage	

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sur pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partie O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
895534013PR	SCOP CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE	13/02/2000	13/06/2000	25/06/2001	3 113 439,97	F		5.95	5.95		A	C	N	A-1
MON503315EUR0	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	22/10/2008	01/12/2008	01/06/2009	100 000,00	F		5.32	6.43539		A	C	N	A-1
1290077	EPA CAISSE DEPOT CONSIGNAT	26/10/2012	20/12/2012	01/01/2014	250 000,00	F		3.95	4.62341		A	X	N	A-1
C3C8J5010PR	SCOP CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE	08/04/2013	07/06/2013	10/05/2014	150 000,00	F		3.7	3.70636		A	X	N	A-1
A2914103	SA CAISSE EPARGNE	10/11/2014	12/11/2014	12/02/2015	200 000,00	F		2.64	2.69714		T	X	O	A-1
KM3974-0000173	SA CAISSE EPARGNE	04/07/2018	18/07/2018	15/10/2018	1 200 000,00	F		1.68	1.69523		T	C	N	A-1
MIN246818EUR0	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/06/2018	01/07/2018	01/07/2018	502 174,39	F		0.0	0.10076		T	X	N	A-1
MIN246816EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2019	01/04/2019	01/04/2019	482 592,05	F		4.5	6.19202		A	X	N	A-1
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
1687 Autres dettes (total)														
CONTRAT 2003-0	AGENCE DE L'EAU	05/06/2003	16/01/2005	16/01/2007	125 336,60	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
AP404	AGENCE DE L'EAU	23/05/2007	16/12/2011	16/12/2019	8 636,60	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
Total général					3 238 776,57									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

AR PREFECTURE

013-24183375-20200709-DEL61
Regu le 07/2020

IV

A1.2

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Emprunts et Dettes au 01/01/2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			CNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
895534013PR	N	0,00		2 536 446,53					154 269,44	56 905,57	0,00	28 547,96	
MON503315EUR0	N	0,00		2 536 446,53	0,42	F	5,95		154 269,44	56 905,57	0,00	28 547,96	
1290077	N	0,00		11 433,61	13,42	F	6,43539		11 433,61	680,30	0,00	0,00	
C3CB6010PR	N	0,00		54 585,69	8,00	F	4,62341		3 898,97	2 903,96	0,00	0,00	
A2914103	N	0,00		166 981,75	8,33	F	3,70636		15 810,95	6 595,78	0,00	5 971,25	
KM9914-0000173	N	0,00		99 575,08	9,83	F	2,69714		9 525,41	3 684,28	0,00	2 137,93	
MIN246816EUR0	N	0,00		141 887,61	23,50	F	1,69523		12 568,43	3 622,09	0,00	464,69	
MIN246816EUR	N	0,00		1 140 000,00	13,25	F	0,10076		48 000,00	18 849,60	0,00	3 872,96	
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				457 101,35	12,25	F	6,19202		26 394,29	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)				19 878,30					26 637,78	20 569,56	0,00	14 528,15	
CONTRAT 2003-0	N	0,00		19 878,30					12 098,30	0,00	0,00	0,00	
AP404	N	0,00		15 560,00	1,00	F	0,0		7 780,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		2 556 324,83					166 367,74	56 905,57	0,00	28 547,96	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

A1.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	10	100,00%	2 556 324,83					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier								
(C) Option d'échange (swaption)								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5								
(F) Autres types de structures								

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

AR PREFECTURE

013-241300375
Regu le 19/07/2020

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES

13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES**

A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500,00€			01/04/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051 - LOGICIELS	2	01/04/2015
Linéaire	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation	30	01/04/2015
Linéaire	21315 - CONSTRUCTION DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS	30	01/04/2015
Linéaire	21351 - INSTALLATIONS GENERALES - BATIMENTS D'EXPLOITATION	30	01/04/2015
Linéaire	21351 Agencements & aménagements - Bâtiments d'exploitation	30	01/04/2015
Linéaire	21355 - INSTALLATIONS GENERALES - BATIMENTS ADMINISTRATIFS	30	01/04/2015
Linéaire	2151 - INSTALLATION COMPLEXES ELECTRIQUES	15	01/04/2015
Linéaire	2151 - INSTALLATIONS COMPLEXES TELEPHONIQUES	10	01/04/2015
Linéaire	21532 - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	30	01/04/2015
Linéaire	21562 - MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	6	01/04/2015
Linéaire	2182 - CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	12	01/04/2015
Linéaire	2182 - VOITURES ET VEHICULES LEGERS	7	01/04/2015
Linéaire	2183 - MATERIEL DE BUREAU	5	01/04/2015
Linéaire	2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	3	01/04/2015
Linéaire	2184 - MOBILIER	12	01/04/2015

Regu le 19/07/2020

IV - ANNEXES

IV

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

V - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 311 517,66	III 1 311 517,66
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		1 311 517,66	1 311 517,66
28031	Amortissements des frais d'études	24 075,32	24 075,32
28121	Terrains nus	980,00	980,00
281311	Bâtiments d'exploitation	18 532,00	18 532,00
281351	Bâtiments d'exploitation	29 870,46	29 870,46
28151	Installations complexes spécialisées	274,00	274,00
281532	Réseaux d'assainissement	205 859,28	205 859,28
281562	Service d'assainissement	45 903,50	45 903,50
2817311	Bâtiments d'exploitation	32 515,00	32 515,00
2817411	Bâtiments d'exploitation	100 127,00	100 127,00
2817532	Réseaux d'assainissement	216 812,42	216 812,42
2817562	Service d'assainissement	867,00	867,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 840,00	2 840,00
28182	Matériel de transport	3 955,00	3 955,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	981,00	981,00
28184	Mobilier	966,49	966,49
28188	Autres	1 318,00	1 318,00
021	Virement de la section d'exploitation	625 641,19	625 641,19

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 311 517,66	257 661,00	374 143,84	89 128,60	2 032 451,10

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 118 768,59
Ressources propres disponibles	IV	2 032 451,10
Solde	V = IV - II (6)	+ 913 682,51

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

V - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	578 900,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de	2 140 300,00
604	Achats d'études, prestations de services	131 000,00	704	Travaux	144 100,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	145 000,00	70611	Redevance d'assainissement collectif	1 400 000,00
6062	Produits de traitement	20 000,00	706121	Redevance pour modernisation des réseaux	101 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	54 000,00	70613	Participations pour assainissement collectif	272 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	7064	Locations de compteurs	220 000,00
6066	Carburants	13 000,00	7068	Autres prestations de services	3 200,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	74	Subventions d'exploitation	130 000,00
611	Sous-traitance générale	0,00	741	Primes d'épuration	130 000,00
6135	Locations mobilières	5 000,00			
6137	Redevances, droits de passage et servitudes	1 500,00			
61523	Entretien et réparations réseaux	37 000,00			
61528	Entretien et réparations autres biens immobil	13 000,00			
61551	Matériel roulant	4 000,00			
61558	Autres biens mobiliers	12 000,00			
6156	Maintenance	10 000,00			
618	Divers	11 500,00			
6222	Commissions pour recouvrement de la redev	12 000,00			
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00			
6228	Divers	34 000,00			
6231	Annonces et insertions	1 000,00			
6251	Voyages et déplacements	100,00			
6256	Missions	100,00			
6262	Frais de télécommunications	12 000,00			
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00			
6288	Autres	24 000,00			
6378	Autres taxes et redevances	30 000,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	542 775,00			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattach	250 000,00			
6218	Autre personnel extérieur	0,00			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	210,00			
6333	Participations des employeurs à la format° pr	1 300,00			
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	615,00			
6411	Salaires, appointements, commissions de ba	200 500,00			
6412	Congés payés	1 500,00			
6414	Indemnités et avantages divers	2 100,00			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	62 400,00			
6452	Cotisations aux mutuelles	1 800,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	9 800,00			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 500,00			
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00			
648	Autres charges de personnel	3 350,00			
66	Charges financières	17 486,41			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 486,41			
67	Charges exceptionnelles	36 500,00			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	35 000,00			
678	Autres charges exceptionnelles	1 500,00			
014	Atténuations de produits	180 000,00			
706129	Reversement redevance pour modernisation	180 000,00			

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A5.2.1

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION**

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Total des dépenses réelles		1 355 661,41	Total des recettes réelles		2 270 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	268 803,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	179 145,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelle.	268 803,00	777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résul.	179 145,00
	Total des dépenses d'ordre	268 803,00		Total des recettes d'ordre	179 145,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	1 624 464,41		TOTAL GENERAL	2 449 445,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
012	Charges de personnel et frais assimilés	89 630,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de	43 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	7062	Redevances d'assainissement non collectif	43 000,00
6333	Participations des employeurs à la format° pr	400,00	74	Subventions d'exploitation	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	80,00	741	Primes d'épuration	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions de ba	56 700,00			
6412	Congés payés	500,00			
6414	Indemnités et avantages divers	11 000,00			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 200,00			
6452	Cotisations aux mutuelles	600,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	2 350,00			
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 000,00			
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00			
648	Autres charges de personnel	1 450,00			
	Total des dépenses réelles	89 630,00		Total des recettes réelles	43 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	981,00			
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelle.	981,00			
	Total des dépenses d'ordre	981,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	90 611,00		TOTAL GENERAL	43 000,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 000,00	13	Subventions d'investissement	197 890,00
21562	Service d'assainissement	20 000,00	13111	Agence de l'eau	28 830,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	80 000,00	1313	Départements	169 060,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	80 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	61 017,37			
1641	Emprunts en euros	53 237,37			
1687	Autres dettes	7 780,00			
	Total des dépenses réelles	161 017,37		Total des recettes réelles	197 890,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	179 145,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	268 803,00
139111	Agence de l'eau	179 145,00	2817311	Bâtiments d'exploitation	32 515,00
			2817411	Bâtiments d'exploitation	100 127,00
			2817532	Réseaux d'assainissement	136 161,00
	Total des dépenses d'ordre	179 145,00		Total des recettes d'ordre	268 803,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	340 162,37		TOTAL GENERAL DES RECETTES	466 693,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**Service d'assainissement non collectif (1)
A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opératio	1 500,00			
2051	Concessions et droits similaires	1 500,00			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations	0,00			
21562	Service d'assainissement	0,00			
	Total des dépenses réelles	1 500,00		Total des recettes réelles	0,00
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sect	981,00
			28183	Matériel de bureau et matériel informatique	981,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	981,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 500,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	981,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

IV

A7

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
		Total (4)		
	DEPENSES (a)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	RECETTES (b)			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie à l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																
TOTAL GENERAL																

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

B1.2

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 2 472 100,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL61_2020-DE
Regu le 24/07/2020

AR PREFECTURE

013-241300375 COMMUNE DES BAUX-ALEPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA BP 2020
Regu le 14/07/2020

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

AR PREFECTURE

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES

13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP 2020

013-241300375-20200715-DEL01-2020-DE

Regu le 14/07/2020

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

2020

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	0	0	0	0	8
Directeur adjoint - Responsable technique et administratif	B	0	0	0	0	0	1
Electromecanicien	B	0	0	0	0	0	1
Agent d'exploitation - coordonnateur travaux	C	0	0	0	0	0	3
Technicien assainissement ANC	C	0	0	0	0	0	3
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	0	0	0	0	8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

013-241300375-20200709-DEL61_2020-DE
Regu le 14/07/2020

AR PREFECTURE

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

IV

C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

AR PREFECTURE

013-243600375-20240709-DEL61_2020-DE
Regu le 14/07/2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				233 000,00		
Directeur adjoint - Responsable technique et administratif	B	TECH		42 000,00		
Electromécanicien	B	TECH		42 000,00		
Agent d'exploitation - coordonnateur travaux	C	TECH		92 000,00		
Technicien assainissement ANC	C	TECH		18 000,00		
Technicien assainissement ANC	C	TECH		39 000,00		
TOTAL GENERAL				233 000,00		

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA

BP

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1.1

AR PREFECTURE

013-241300375-20200709-DEL61_2020-DE
Regu le 14/07/2020

2020

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
Ingénieur principal territorial	A	1	38 000,00
Directeur adjoint	B	1	20 000,00
Agent chargé de la facturation et gestion a	C	1	28 000,00
Agent de distribution	C	1	4 200,00
Agent de maitrise principal	C	1	56 000,00
Agent exploitation	C	1	12 000,00
Agent exploitation	C	1	34 400,00
Agent exploitation - plombier	C	1	12 200,00
Agent exploitation - plombier	C	1	11 000,00
Aide comptable	C	1	17 500,00
Assistante de gestion administrative	C	1	16 700,00
TOTAL GENERAL		11	250 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D


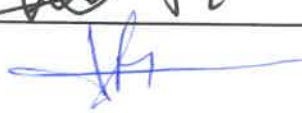







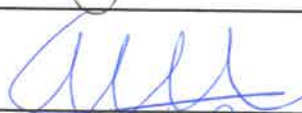

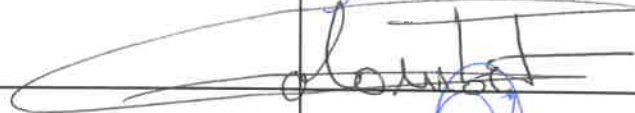
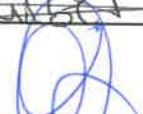
Présenté par le Président,
A Fontvieille, le 09/07/2020
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 39
Nombre de suffrages exprimés : 40
VOTES : Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Fontvieille, le 09/07/2020

Date de convocation : 03/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,













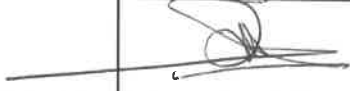




ALI OGLOU Grégory	
ARNOUX Jacques	
BISCIONE Marion	
BLANC Patrice	
BLANCARD Béatrice	
BODY-BOUQUET Florine	
CALLET Marie-Pierre	
CARRE Jean-Christophe	
CASTELLS Céline	
CHERUBINI Hervé	
CHRETIEN Muriel	
COLOMBET Gabriel	
ESCOFFIER Lionel	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D











FAVERJON Yves	
FRICKER Jean-Pierre	
GALLE Michel	
GARCIN-GOURILLON Christine	
GARNIER Gérard	
GESLIN Laurent	
JODAR Françoise	
LICARI Pascale	
LODS Lara	
MANGION Jean	
MARECHAL Edgard	
MARIN Bernard	
MAURON Jean-Jacques	
MILAN Henri	
MISTRAL Magali	
MOUCADEL Stéphanie	
OULET Vincent	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

PELISSIER Aline	
PERROT-RAVEZ Gisèle	
PLAUD Isabelle	
PONIATOWSI Anne	
ROGGIERO Alice	
SANTIN Jean-Denis	
SCIFO - ANTON Sylvette	
THOMAS Romain	
UFFREN Marie-Christine	
WIBAUX Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Saint-Rémy-de-Provence, le